

LOGEMENT**OPH d'Ivry – Budget 2015**

Participation de 1 350 000 €(entretien du patrimoine)

EXPOSE DES MOTIFS

L'OPH d'Ivry a prévu dans la section d'investissement de son budget 2015, un certain nombre d'opérations à poursuivre ou à développer.

Les dépenses et recettes concernent :

- les opérations de réhabilitation à solder (Tour Casanova, foyer Tour Casanova et Tour J. Hachette), les réhabilitations à venir (cités J. Moulin, M. Thorez, Truillot,...),
- les constructions de logements (217 logements sur Ivry Confluence et le site Gagarine).

Figurent également les travaux :

- sur les parkings et espaces extérieurs,
- sur les travaux complémentaires aux réhabilitations et les travaux pour grosses réparations (financés en partie par une aide de la Ville à hauteur de 1 100 000 €).

L'OPH d'Ivry ne disposant pas de suffisamment de fonds propres pour réaliser l'ensemble des travaux dans les groupes, la participation de la Ville a été maintenue à hauteur de 1 350 000 € afin d'engager les interventions à réaliser dans les logements (remise en état pour la location) et dans les cités sur des travaux plus conséquents (ascenseurs, chaudières, ravalements...).

La participation de la ville d'Ivry s'établit comme suit pour 2015 :

Travaux sur le patrimoine existant	2013	2014	2015
Travaux dans la cité Gagarine (logement)	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Modernisation des ascenseurs	850 000 €	0 €	0 €
Travaux de proximité dans les cités	400 000 €	400 000 €	0 €
Travaux remise en état des logements	380 000 €	400 000€	0 €
<i>Total Fonctionnement</i>	<i>1 730 000 €</i>	<i>900 000 €</i>	<i>100 000 €</i>
<i>Total Investissement (travaux ex PGR¹)</i>	<i>870 000 €</i>	<i>800 000 €</i>	<i>1 000 000 €</i>
Total	2 600 000 €	1 700 000 €	1 100 000€

Programme de réhabilitation	2013	2014	2015
Tour Casanova, Tour J Hachette	361 000 €	0 €	0 €
J. Moulin	0 €	100 000 €	250 000 €

En conséquence, je vous propose d'accorder à l'OPH d'Ivry au titre de l'année 2015 une participation d'un montant de 1 350 000 €pour l'entretien du patrimoine (répartie en plusieurs versements).

Les dépenses en résultant ont été prévues au budget primitif.

¹ PGR : provision pour les grosses réparations.

LOGEMENT

13) OPH d'Ivry – Budget 2015

Participation de 1 350 000 € (entretien du patrimoine)

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.312-2-1 et L.421-15,

vu sa délibération du 20 juin 2002 approuvant la convention de gestion des espaces extérieurs entre l'OPH et la ville d'Ivry,

considérant que, suite aux préconisations de l'Union HLM, l'OPH d'Ivry s'est engagé dans l'élaboration du plan stratégique de patrimoine sur la réalisation de travaux dans les cités et dans l'amélioration de la gestion de proximité,

considérant qu'il est nécessaire d'apporter une réponse aux demandes des habitants sur les questions liées à l'amélioration du confort dans les logements et de leur environnement,

considérant que dans ce but pour mener à bien ces actions, l'OPH d'Ivry sollicite le versement d'une participation communale pour un montant de 1 350 000 €(entretien du patrimoine),

vu le budget communal,

DELIBERE

Par 35 voix pour et 10 voix contre

ARTICLE 1 : ACCORDE, au titre de l'année 2015 une participation à l'OPH d'Ivry d'un montant de 1 350 000 €pour la réalisation de travaux dans les cités (répartie en plusieurs versements).

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 25 JUIN 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 25 JUIN 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 22 JUIN 2015